Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Réf: 878f08
Tel: : +33 3 90 21 49 36
Fax : +33 3 88 41 27 51
congress.com@coe.int
www.coe.int/congress

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le renforcement de la mission institutionnelle et l'extension des partenariats au centre des priorités du Congrès pour 2009-2010

Strasbourg, 03.12.2008 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté aujourd'hui ses priorités pour 2009-2010. Groupées autour de cinq axes, ces priorités portent essentiellement sur le renforcement de la mission institutionnelle et de l'efficience du Congrès, le développement des relations avec ses partenaires, l'extension des partenariats extérieurs et la consolidation des réseaux de coopération dans l'intérêt des collectivités locales et régionales.

Elles visent en particulier :

- à garantir la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, à travers le monitoring et l'observation des élections locales et régionales, et à améliorer la gouvernance au niveau local ;
- à appliquer les principes de la Charte urbaine européenne II : manifeste pour une nouvelle urbanité et le Code européen de bonne conduite pour les élus locaux et régionaux ;
- à convaincre les gouvernements nationaux de l'utilité de la Charte européenne de la démocratie régionale ;
- à élaborer la première Charte européenne de la diplomatie des villes ; à renforcer les associations des pouvoirs locaux et régionaux et leurs réseaux ;
- à promouvoir des Eurorégions transfrontalières.

L'accent est mis en particulier sur le renforcement de la coopération avec nos voisins de la Méditerranée et du Proche-Orient et avec les organes pertinents des Nations Unies.

Dans la poursuite de ces objectifs, le Congrès continuera à s'appuyer sur une étroite coopération avec ses partenaires – associations nationales, européennes et internationales de pouvoirs locaux et régionaux, Comité des Régions de l'Union européenne, organisations régionales européennes et organisations d'observateurs du Congrès.

« Pour aider les élus locaux et régionaux à relever les défis auxquels ils sont confrontés, le Congrès a proposé un certain nombre de projets, initiatives et instruments visant à faire de nos villes et régions des entités centrées sur les citoyens, cohésives et durables, à garantir une bonne gouvernance locale et régionale, à encourager le dialogue interculturel et interreligieux aux niveaux local et régional et à promouvoir la coopération transfrontalière intermunicipale et interrégionale en Europe et ailleurs » a déclaré le Président du Congrès, Yavuz Mildon, en présentant les priorités à la Commission permanente du Congrès. « Créer l'environnement propice à la mise en œuvre de ces projets et à l'application de ces instruments, tel est l'objectif du Congrès dans ses priorités pour 2009-2010 » a-t-il conclu.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)
Groupes politiques : Groupe Socialiste (**SOC),** Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (**PPE/DC),**
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (**GILD)**